

Le 08 Septembre 2021

LE MAIRE DE MAUREILLAS-LAS-ILLAS

A

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira à la Mairie de **MAUREILLAS le 14 SEPTEMBRE 2021 à 19h00** et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Au vu de l'Ordonnance n°2020-562 du 13 Mai 2020, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

LE MAIRE,
Jean VILA



ORDRE DU JOUR :

- 1°/ Approbation de la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire communal.
- 2°/ Approbation de la modification du règlement des études surveillées.
- 3°/ Approbation de la modification de la Régie de recettes des services scolaires.
- 4°/ Décision modificative N°1 - Eau Assainissement.
- 5°/ Décision modificative N°2 - Commune.
- 6°/ Acquisition parcelle PIERA à La Mahut.
- 7°/ Approbation du rapport d'activités 2020 du SPANC66.
- 8°/ Approbation du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020.
- 9°/ Approbation du Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2020.
- 10°/ Approbation du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020.
- 11°/ Vente du Lot N°11 Lotissement « Les Jardins de la Coste ».
- 12°/ Dénomination des rues de Las Feixes 2.
- 13°/ Approbation de la modification des Statuts de la Communauté de Communes du Vallespir – Extension compétence contrat local de santé.
- 14°/ Approbation de la convention de financement pour l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires dans le cadre du Plan de relance – Continuité pédagogique.
- 15°/ Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable des forêts.
- 16°/ Motion de soutien à l'action du collectif Femmes Élués du Vallespir en faveur du projet de création d'un lieu ressource destiné à lutter contre les violences faites aux femmes.
- 17°/ Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières sur le rôle des communes comme propriétaires et aménageurs du Territoire.
- 18°/ Approbation d'une convention d'offre de concours avec la Société NUMAA Immobilier, en vue de l'aménagement d'une partie du chemin rural CR 12 'Cami dels Ayguals' permettant la déserte du projet de lotissement le « Bois des Chênes ».
- 19°/ Affaires diverses.